

Délivrance ou renouvellement carte d'identité et/ou passeport



RAPPEL : Depuis le 15 mars 2017, nouvelle procédure de délivrance des cartes d'identité

Pour préparer votre demande et gagner du temps lors de son dépôt vous pouvez compléter une pré-demande en lien sur le site de l'Ants : <https://passeport.ants.gouv.fr>; Pour les personnes qui n'auraient pas accès à du matériel informatique, il est possible de retirer un dossier en mairie. Les pièces à fournir sont communiquées au moment de la prise de rendez-vous (voir liste des mairies ci-dessous).

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la CNI est passée de 10 à 15 ans uniquement pour les personnes majeures. Néanmoins, certains pays y compris européens, n'acceptent pas la validité prolongée.

Le renouvellement des CNI périmées après 10 ans de validité – ou en voie de l'être – est toutefois autorisé dès lors que l'usager est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide. La preuve de ce voyage pourra être apportée par des moyens tels que titre de transport, réservation ou devis auprès d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur pour les personnes amenées à voyager à l'étranger.

Carte d'identité de plus de 10 ans : Attention tous les pays ne l'acceptent pas, plus d'info sur le site du Ministère des affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voageurs>

Où s'adresser pour demander une carte nationale d'identité et /ou un passeport ? Coordonnées des mairies du secteur équipées de stations biométriques.

Mairies	Tél.	Horaires	Modalités d'accueil
Naucelle	05.65.67.82.90	Du lundi au vendredi : 9h-12h15 et 13h45-16h30 Le samedi matin : 9h-12h	Rendez-vous par internet : https://www.villedenaucelle.fr
Onet-le-Château	05.65.77.25.00	Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-17h30 Le samedi matin : 9h-12h	Sur rendez-vous uniquement
Rodez	05 65 77 88 00	Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30. Le samedi 8h30-12h	Sur rendez-vous uniquement
Rieupeyroux	05 65 65 51 12	Lundi et samedi : 9h-12h Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h	Sur rendez-vous uniquement
Luc-La Primaube	05 65 71 34 20	Du Lundi au vendredi : 9h-12h 13h30 à 17h30	Sur rendez-vous uniquement

INFO : Carte nationale d'identité électronique (CNle)

Caractéristiques de cette CNle : Prévues par un règlement européen de juin 2019, elle sera obligatoire, dans tous les Etats de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité, à compter du 2 août 2021

Aucune carte « ancienne » ne pourra être délivrée à partir de cette date.

- Elle est d'un format carte de crédit, très sécurisée, dotée d'un composant électronique qui contient les informations qui y figurent : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, plus l'image et les empreintes digitales, à l'instar de ce que contient la puce d'un passeport.
- Elle est également dotée d'un QR code avec les mêmes mentions, ce qui permettra de vérifier rapidement une éventuelle fraude si la photo a été changée.
- Elle contiendra également l'adresse (il y aura 2 adresses pour les enfants en garde partagée).

L'Imprimerie nationale est chargée de sa fabrication.

Les modalités d'instruction et de délivrance sont identiques à celles des passeports (double vérification des empreintes, à l'instruction et à la délivrance du titre).

Mais il n'y aura plus de droit d'option du citoyen en ce qui concerne ses empreintes, elles figureront obligatoirement dans le fichier national.

Les CNI actuelles pourront être utilisées pendant une dizaine d'années, jusqu'à 2031, avant que le stock de 65M de CNI ne soit renouvelé, sauf opposition d'un autre Etat de l'Union, auquel cas ce délai pourrait être ramené à 5 ans.

Du 15 mars au 01 août 2021 : mise en œuvre des départements pilotes

A compter du 02 août 2021 : Délivrance généralisée